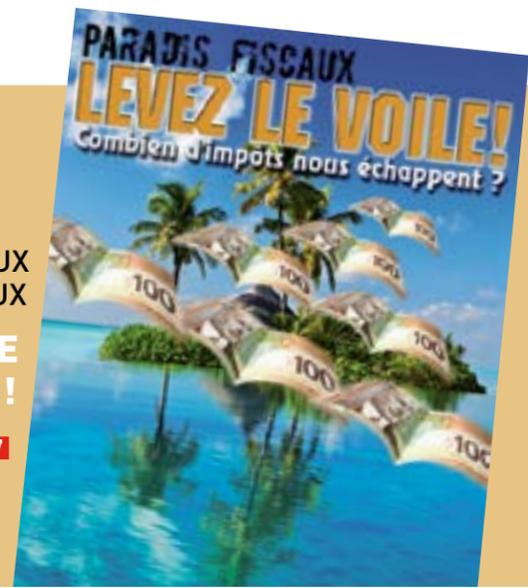


LA LUTTE AUX PARADIS FISCAUX
UNE QUESTION DE JUSTICE FISCALE!

PAGE 7



50 000 fois NON au saccage de l'assurance-emploi!

Malgré la grogne, c'est dans une ambiance familiale que des dizaines de milliers de personnes, dont une très forte délégation de la FTQ, sont descendues dans les rues de Montréal, le 27 avril dernier, pour manifester contre la réforme de l'assurance-emploi qui soulève l'ire partout au Québec. Le succès de l'événement, organisé par la coalition contre la réforme de l'assurance-emploi à l'occasion des célébrations de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses du 1^{er} mai, est un message clair envoyé au gouvernement conservateur de Stephen Harper : *Chez nous, c'est non au saccage de l'assurance-emploi!*



CLÉMENT ALLARD

Métier : caissière et syndicaliste

PAGE 5



LOUIS-DAVID LALANGETTE-RENAUD

Rencontres de solidarité entre la Colombie et les syndicats canadiens et québécois

PAGE 12



Le documentaire syndical Ann Kore Moun primé au Festival Vues d'Afrique

PAGE 11



NORMAND BLOUIN

Merci à tous les bénévoles de la FTQ qui ont permis de faire de cette manifestation un franc succès.

Après des mois de mobilisation et des manifestations partout dans la province, des gens provenant des quatre coins du Québec ont répondu à l'appel. Près de 150 autobus, aux couleurs de la coalition, ont fait la route depuis les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc. Des confrères et des consœurs de la U. S. Steel à Hamilton en Ontario (section locale 1005 des Métallos) ont aussi fait le trajet pour manifester leur appui à la cause.

Trois rassemblements ont eu lieu simultanément au parc La Fontaine, à la place du Canada et au Complexe Guy-Favreau. Par la suite, les manifestations ont convergé vers la place des Festivals où les porte-parole de la coalition et plusieurs personnalités

PAGE 3

RAPPORT D'AMOURS

Les experts de la retraite dévoilent leurs conclusions

Après un an et demi de travail, le comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois a enfin déposé son rapport le 17 avril dernier. « À première vue, il s'agit d'une bonne photographie de la situation, de mesures intéressantes, mais nous émettons plusieurs réserves », estime le président de la FTQ, Michel Arsenault.

PAGE 4

Un pas important dans la réflexion syndicale pour la santé mentale

Plus de 200 personnes ont participé aux Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale qui ont eu lieu les 7 et 8 mai dernier. Dès l'ouverture, le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, a rappelé l'augmentation des problèmes de santé mentale chez les travailleurs et travailleuses, et l'influence des changements organisationnels et technologiques sur ceux-ci. « Est-ce que cela veut dire que les travailleurs et les travailleuses d'aujourd'hui sont plus fragiles que ceux et celles des décennies passées? Non. Ce sont surtout les nouvelles caractéristiques des milieux de travail qui ont un tel effet. Le discours patronal selon lequel les problèmes de santé mentale découlent des caractéristiques des personnes ne sert qu'à alimenter les préjugés. »

PAGE 7

PROJET DE LOI 14

La FTQ revendique plus de moyens!

Dans son mémoire présenté le 16 avril dernier, la FTQ, par la voix de son secrétaire général, Daniel Boyer, a plaidé en faveur du droit de travailler en français et de l'intégration linguistique des personnes immigrantes.

« Nous sommes heureux de l'attention portée dans le projet de loi sur la langue de travail, notamment en ce qui concerne l'interdiction de toute discrimination ou de tout harcèlement lié à l'exercice du droit de travailler en français ou encore au fait de ne pas connaître une autre langue que le français. »

PAGE 12



Remise des prix Chapeau, les filles!

PAGE 10



MICHEL GIROUX

Une soirée réussie!

PAGE 3



DANIEL MALLETTE

Réseau d'entraide de la FTQ

PAGE 6

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Harper cède sous la pression

Le gouvernement conservateur a été forcé de réviser partiellement, à la fin avril, son programme de travailleurs étrangers temporaires sous la pression populaire, provenant notamment du Syndicat des Métallos.

La porte est cependant encore grande ouverte à l'exploitation de ces travailleuses et travailleurs étrangers au rabais et à la pression à la baisse sur les salaires au Canada. Mais il faut néanmoins saluer les avancées partielles dans ce dossier.

Les entreprises canadiennes ont de plus en plus recours à des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, embauchés pour une durée de trois ans. D'environ 250 000 en 2008, le nombre de ces travailleurs est passé à 340 000 en 2012, dont 44 000 au Québec. Le gouvernement conservateur avait d'ailleurs facilité l'accès au programme l'an dernier afin d'avantager les entreprises.

Les Métallos ont dénoncé vivement, l'automne dernier, le scandale de la minière chinoise HD Mining en Colombie-Britannique. Cette minière avait exigé, lors du recrute-

ment, la connaissance du mandarin, écartant ainsi les candidatures de travailleurs canadiens pour plutôt faire venir des travailleurs temporaires chinois.

Plus récemment, la Banque Royale a mis à pied 45 travailleurs dans son service de soutien informatique pour recourir à une agence de sous-traitance. Les travailleurs licenciés ont dû former des travailleurs temporaires indiens pour effectuer leur travail. Dans ces deux cas, les Métallos ont vertement dénoncé le programme fédéral.

Le tollé général a forcé le gouvernement de Stephen Harper à réagir, ce qui est plutôt rare dans son cas. En vertu des modifications annoncées à la fin avril, les entreprises ne pourront plus payer

les travailleurs étrangers temporaires systématiquement 15% de moins que la moyenne des salaires de l'industrie. Voilà un des gains importants de la récente révision du programme. Il sera en outre



plus compliqué pour une entreprise d'avoir accès au programme: les compagnies devront assumer des frais plus éle-

vés lors du dépôt de leur demande, elles devront aussi fournir un plan de transition montrant comment elles comptent embaucher des travailleurs canadiens dans l'avenir.

Le programme reste toutefois hautement contestable. Il ne permet aucunement l'accès à un statut d'immigrant en bonne et due forme. Les travailleuses et travailleurs temporaires sont aussi dans des situations très précaires, susceptibles d'être renvoyés dans leur pays s'ils perdent leur emploi. Voilà qui n'augure rien de bon pour que les travailleurs se fassent respecter. ■

Le gouvernement doit régler la question maintenant !

Environ 200 ouvriers spécialisés du secteur public ont manifesté le 30 avril, à Montréal, pour accentuer la pression sur le Conseil du trésor afin que puissent se boucler les travaux amorcés en 2010 sur les problèmes de rareté de la main-d'œuvre dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, ainsi que dans la fonction publique.

Ils désirent notamment que des correctifs salariaux soient apportés afin de combler les écarts grandissants entre les salaires accordés dans le secteur privé et ceux du secteur public.

Ainsi, un électricien gagne en moyenne 22 \$ l'heure dans le secteur public, alors que le salaire moyen au privé se situe à 33 \$. Pour les menuisiers, les machinistes et les mécaniciens, les salaires du secteur public accusent également un retard de 11 \$ l'heure comparativement au privé. Pour les représentants syndicaux, cet écart salarial explique en grande partie les difficultés de recrutement que vivent les établissements publics des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

« Avec des salaires aussi bas, plus personne ne veut travailler dans le secteur public. Les directions doivent avoir recours à des sous-traitants, à des coûts faramineux. Il est urgent qu'on règle la question de la rémunération des ouvriers spécialisés: nous pourrions ainsi conserver l'expertise dans le réseau public et économiser des sommes importantes en cessant de faire constamment appel à des sous-traitants au moindre petit problème », ont déclaré les porte-parole des différentes organisations: FTQ (SQEES-298, SCFP, SEPB et UES-800), CSQ (FPSS-CSQ et FPSES-CSQ), SFPQ et CSN (FSSS-CSN et FEESP-CSN).

Lors de la dernière négociation du secteur public, le gouvernement et les centrales syndicales s'entendaient pour mettre sur pied un comité de travail afin d'analyser la situation des ouvriers spécialisés dans le secteur public et de proposer des solutions.

Nouvelles manifestations

La dernière rencontre avec le gouvernement avait lieu le 2 mai dernier et les syndicats constatent que le Conseil du trésor est incapable de recommander un mécanisme de valorisation des ouvriers spécialisés. Une nouvelle série de manifestations est donc prévue dans plusieurs municipalités de la province.

Environ 7 000 ouvriers spécialisés (électriciens, plombiers, tuyauteurs, frigoristes, mécaniciens, etc.) travaillent dans les établissements publics du Québec. ■



La présidente du SCFP-Québec, Lucie Levasseur, s'adresse aux manifestantes et manifestants.

Le STARF de Radio-Canada conclut une entente de service avec le SCFP

Le Syndicat des technicien(ne)s et artisan(els) du réseau français de Radio-Canada (STARF) a signé une entente de service avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

« Le STARF et le SCFP maintiennent chacun leur complète autonomie. Les deux syndicats vont unir leurs forces pour faire avancer leurs dossiers et mieux défendre les emplois de leurs membres. À compter de maintenant, le STARF profite de l'ensemble des services du SCFP pour mieux contrer les différentes attaques subies par les employés du diffuseur public », a

expliqué le président national du STARF, Benoît Celestino.

D'ailleurs, le STARF et le SCFP continuent de se battre contre la requête de l'employeur qui vise à réviser la structure des accréditations syndicales. Après 19 jours d'audiences, les quatre syndicats concernés défendent toujours leur pleine autonomie devant le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI).

Au SCFP, la présidente du syndicat représentant le groupe d'employés de bureau et professionnel de la Société Radio-Canada (SCFP-675)

applaudit cette entente.

« Dans le monde syndical, nous comprenons que la force du nombre est déterminante. On ne peut que se réjouir d'un tel partenariat », a résumé Isabelle Doyon, présidente du SCFP-675 qui compte quelque 600 membres à la SRC.

L'entente signée tout récemment n'est pas une affiliation syndicale. Pour procéder à une affiliation formelle, les membres du STARF devraient accorder leur consentement par bulletin de vote.

« Le STARF ne change pas. Le conseil d'administration national du STARF a décidé qu'il fallait de nouveaux outils pour poursuivre nos batailles. Nous avons choisi le SCFP pour nous accompagner dans ce combat », a conclu Benoît Celestino.

Le STARF est un syndicat indépendant représentant 1 300 travailleurs. Le SCFP est le plus grand syndicat au pays avec 630 000 membres. ■

Le président national du STARF, Benoît Celestino.



Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arsenault

Secrétaire général Daniel Boyer

565, boul. Crémazie Est Bureau 12100 Montréal Québec H2M 2W3

Téléphone 514 383-8000

Télécopie 514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Philippe Lapointe (AIMTA); Daniel Mallette (CRFTQ Suroît); Steve Poulin (CRFTQCCA); Clairandré Cauchy (Métallos); Marie-Andrée L'Heureux (SCEP); Lisa Djvahirdjian (SCFP); Benoît Hamilton (SQEES); Sylvain Beaupré (UQAT); Monique Audet, Diane Bélanger, Réjean Bellemare, Lise Côté, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Dino Lemay, Sylvie Lépine, Colin L'Ériger, Ricky Lewis, David Maden, Patrick Rondeau, Dominique Savoie, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Illustrations Louis-David Lalancette-Renaud

Photos AIMTA, Clément Allard, Archives MELS, François Beaugard, Réjean Bellemare, Geneviève Bouchard, Normand Blouin, Jean-François Carignan, Jean Chouinard, CSQ, Magalie Dagenais, Jean Dussault, Isabelle Gareau, Lise Gauvreau, Michel Giroux, Rayside Labossière, Gérard Lafrenière, Jean Laverdière, Raynald Leblanc, Laurent Lévesque, David Maden, Bernise Martel, Jacques Nadeau, Gérard Paquette, Éric Pelletier, Patrick Rondeau, STARF, Adrienne Surprenant, Annie Thériault.

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage 44 500 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Marquis Imprimeur.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783



PHOTOS RAYNALD LEBLANC

Réunis sur scène pour s'adresser à la foule, les porte-parole de la coalition ont lu la déclaration commune adressée à Stephen Harper et signée à ce jour par près de 700 personnes de tous horizons. La coalition revendique que le gouvernement retire sa réforme, qu'il tienne des consultations publiques sur les changements à apporter au programme d'assurance-emploi et qu'il mène des études d'impact avant de procéder.

artistiques ont pris part à un spectacle engagé, animé par le comédien Emmanuel Bilodeau.

Une riposte sans précédent

Mise sur pied en mars dernier par les centrales syndicales et les deux grandes organisations de défense des droits des chômeurs et chômeuses, la coalition a rapidement pris une ampleur historique, réunissant maintenant un large éventail d'organisations syndicales, les municipalités québécoises, les producteurs et productrices agricoles, les organisations étudiantes, ainsi que de nombreuses organisations économiques, sociales, communautaires et artistiques du Québec.

Rappelons que les changements à l'assurance-emploi imposés par Ottawa forcent les chômeurs et chômeuses à accepter un emploi à 70% du dernier salaire touché ou qui n'a rien à voir avec leur formation et à une heure de route de leur domicile. Les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et du tourisme sont particulièrement touchés par cette réforme qui met en péril l'économie des régions du Québec.

Mais ce ne sont pas que les travailleurs saisonniers des régions qui sont touchés, ceux des grands centres qui ont des emplois atypiques qu'ils ne peuvent occuper toute l'année vivent également déjà les conséquences désastreuses de ce saccage.

La procédure d'appel a également été modifiée en défaveur des sans-emploi et le gouvernement a ajouté une politique de quotas pour couper des prestations, ce qui a déjà mené à plusieurs décisions injustes et inéquitables.

À la lumière de ces données, ce n'est pas étonnant que le mouvement de grogne et de protestation s'étende partout au pays. Rappelons de plus que le gouvernement ne met pas un sou dans la caisse, financée à même les cotisations des travailleurs et des employeurs. Au Québec, les quatre partis politiques de l'Assemblée nationale du Québec ont d'ailleurs voté, à l'unanimité, contre cette réforme.



La mobilisation se poursuit

Les 25 organisations membres de la coalition planchent actuellement sur un plan d'action qui sera déployé au cours des prochains mois afin de maintenir la pression jusqu'à ce que le gouvernement conservateur entende raison. ■



Parmi les invités : Paul Piché, Daniel Boucher et Pascale Picard ont animé la foule réunie sur la place des Festivals.



« Quelqu'un a déjà demandé : les unions, qu'est-ce que ça donne ? Eh ! bien, les unions c'est ça que ça donne ! Vous êtes environ 50 000, bravo ! », C'est avec ce clin d'œil au classique monologue d'Yvon Deschamps qu'Emmanuel Bilodeau a souhaité la bienvenue aux manifestantes et manifestants qui se sont rejoints sur la place des Festivals.



UNE SOIRÉE RÉUSSIE !

Plusieurs artistes se sont joints aux porte-parole de la coalition et sont montés sur les planches du La Tulipe, à Montréal, le 4 avril dernier, pour dénoncer en chanson et en humour les changements proposés par le gouvernement conservateur.

Plus de 600 personnes ont participé à ce spectacle-événement. La soirée a été animée par la comédienne Chantal Lamarre, Sébastien Plante, chanteur du groupe Les Respectables, Paul Cargnello, Joëlle Saint-Pierre, Oztara, les Zapartistes, Pénélope McQuade et d'autres artistes se sont joints aux Porn Flakes pour offrir une soirée festive et engagée aux militants et militantes !

PLUSIEURS ACTIONS POUR SOULIGNER LE 1^{er} MAI

Pendant que les centrales syndicales renouaient avec une vieille tradition en profitant de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses pour rencontrer la première ministre du Québec afin de lui faire part des principales préoccupations des travailleurs et des travailleuses du Québec (voir l'éditorial), des activités de mobilisation s'organisaient, notamment à Montréal, en Outaouais et à Québec.

À Montréal, la coalition régionale contre la réforme de l'assurance-emploi, composée d'organisations syndicales, communautaires, étudiantes et populaires, a profité du 1^{er} mai pour organiser une activité originale pour dénoncer les politiques du gouvernement Harper.

Des militantes et militants sont allés déposer une demande d'emploi à l'ancien bureau de Postes Canada, transformé en Tim Hortons. Ils se sont ensuite cogné le nez au bureau d'assurance-emploi le plus proche, qui était également fermé !

En Outaouais, l'intersyndical, les groupes communautaires et étudiants ont tenu une assemblée populaire en vue de fonder un organisme de défense des chômeuses et chômeurs pour l'Outaouais afin de contrer les effets du saccage de l'assurance-emploi. ■



ÉDITORIAL

Quand l'obsession du déficit zéro nous empêche d'avancer

Après neuf mois au pouvoir, le Parti Québécois (PQ) n'est pas à la hauteur des annonces qu'il a faites en campagne électorale et son obsession du déficit zéro le paralyse complètement. Pourtant, la fragilité de la situation économique mondiale et le manque de rentrées d'argent appellent au report de l'atteinte de cet objectif. À ce sujet, il serait plus stratégique d'aller chercher l'argent là où il se trouve, par exemple en ouvrant la discussion avec Ottawa afin que ce dernier mette en place des mesures efficaces de lutte contre la fuite des capitaux dans les paradis fiscaux. La FTQ vient d'ailleurs d'adhérer à une importante campagne de lutte à l'évasion fiscale (voir article à la page 7).

Nous réitérons le message que nous avons lancé aux élus à l'occasion de la journée du 1^{er} mai : la lutte à la pauvreté doit passer par la création d'emplois de qualité dans toutes les régions du Québec avec des projets économiques durables et par le développement de nos ressources naturelles, en y intégrant la deuxième et la troisième transformation. À ce sujet, le nouveau régime de redevances minières est bien en deçà des attentes. Bien que nous y retrouvions plusieurs des principes que nous avons mis de l'avant, notamment quant à l'importance de favoriser le traitement du minerai au Québec, à l'établissement d'une redevance minimale et à la captation d'une portion des surprofits, les mesures annoncées ne sont pas à la hauteur des promesses. L'effort devra se poursuivre afin de poser des exigences claires et réalistes de transformation au Québec pour tous les nouveaux projets de développement minier.

Faire payer les plus démunis

Le régime d'austérité instauré par le PQ le tire vers la droite quand il ne lui fait pas carrément faire du moonwalk. Plusieurs électeurs et électrices se sentent trahis par des décisions difficilement justifiables. Avec sa taxe santé et ses coupes au programme d'aide sociale, le gouvernement de Pauline Marois pénalise les plus démunis.

Et les travailleurs et travailleuses ne sont malheureusement pas en reste. Après avoir fermé Gentilly-2 et cessé les subventions dans l'amiante, le gouvernement de Pauline Marois n'est pas pressé de leur venir en aide et de stimuler l'activité économique de ces régions.

Nous demandons à la chef du Parti Québécois d'agir promptement auprès d'Ottawa afin de contrer ses politiques néfastes dans les dossiers de l'assurance-emploi, des fonds de travailleurs et du projet de loi C-377 portant sur l'obligation des organisations syndicales de fournir des informations financières. Le gouvernement a dénoncé le fédéral sur ces sujets. La ministre Agnès Maltais a d'ailleurs rencontré la ministre Diane Finley concernant le dossier de l'assurance-emploi. Dans les trois cas, il y a eu des motions adoptées à l'unanimité à l'Assemblée nationale. On s'attend à ce que le gouvernement poursuive les revendications des Québécois et Québécoises sur ces sujets.

Au chapitre de l'amélioration des conditions de vie des retraités, une autre bataille menée par la FTQ, Québec s'était engagé en campagne électorale à utiliser son leadership auprès du gouvernement fédéral et des autres provinces pour que les régimes publics soient bonifiés. Nous attendons toujours que le gouvernement présente des projets de loi porteurs.

Bien du pain sur la planche pour un gouvernement minoritaire visiblement en mal de popularité... et pour cause!

Syndicalement,

Michel Arsenault

Président

Daniel Boyer

Secrétaire général ■

Rapport D'Amours sur la retraite

Présentée comme l'innovation du rapport, la rente longévité instaurerait un nouveau régime public pour les retraités de 75 ans et plus. La rente serait entièrement capitalisée et financée en parts égales entre les employeurs et les personnes salariées. Cette mesure est loin de faire l'unanimité.

«Plutôt qu'une rente de retraite à compter de l'âge 75 ans, nous favorisons une bonification du RRQ dès l'âge de 60 ans», explique Michel Arsenault. Entre le départ à la retraite et le moment où l'on peut demander la rente longévité (75 ans), les experts favorisent le recours à l'épargne individuelle. Ils estiment que Québec devrait aller de l'avant avec les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) auxquels ni les employeurs ni les salariés n'ont l'obligation de cotiser.

Pour sauver les régimes à prestations déterminées, le comité a mis de l'avant une quinzaine de recommandations. On propose notamment que tous les régimes de retraite soient soumis à la capitalisation améliorée, un test moins contraignant pour les régimes du secteur privé, mais très astreignant pour les régimes de retraite des municipalités et des universités. Afin de diminuer le coût des régimes, les employeurs et les syndicats pourraient s'entendre pour modifier certaines prestations accessoires, et ce, sur une période de trois ans. En cas d'échec des négociations, l'employeur pourrait, selon certaines conditions, modifier unilatéralement l'indexation des prestations pour les participants actifs et les retraités. Sans endosser explicitement les régimes à prestations cibles, le comité favorise leur émergence grâce à un cadre législatif plus souple. En effet, les experts estiment que l'on devrait permettre un partage des coûts pour les déficits futurs entre les participants actifs et les retraités.

Commission parlementaire : la FTQ y sera !

Afin de donner suite aux recommandations du rapport D'Amours, le gouvernement du Québec a mis sur pied une commission parlementaire. Les consultations se tiendront au cours de l'été. La FTQ continue son travail d'analyse afin de présenter un mémoire sur le sujet. Michel Arsenault est d'avis qu'il faut rapidement une nouvelle législation sur les régimes de retraite, sans quoi les régimes à prestations déterminées risquent de disparaître. ■



Le 2 mai dernier, les membres du comité retraite et assurances de la FTQ se sont réunis afin de discuter et d'analyser plus en profondeur les recommandations du rapport D'Amours. De gauche à droite : Marie-Josée Naud, conseillère à la FTQ; Michel Arsenault, président de la FTQ; Serge Cadieux, directeur exécutif du SEP-B-Québec; Claude Grenier, coordonnatrice de la campagne Une retraite à l'abri des soucis.

La rente longévité proposée par le comité d'experts : Liberté 75 !



Vous l'aurez compris, cette proposition du comité d'experts, bien qu'ayant des qualités, ne rencontre pas l'objectif de la FTQ qui est de procurer une rente décente à tout le monde. La FTQ et plus d'une centaine d'organisations québécoises revendiquent une rente payable à l'âge de la retraite, soit 60 ans et plus. Il faut doubler le Régime de rentes du Québec pour réduire la pauvreté chez les aînés.

Nous gardons le cap sur les objectifs de notre campagne Une retraite à l'abri des soucis! ■

CONTRAT RATIFIÉ POUR LES AGENTS DE CONTRÔLE À L'AÉROPORT DE QUÉBEC ET DANS LES RÉGIONS

Au tour de Montréal, maintenant!

Les agents de contrôle de la majorité des aéroports régionaux du Québec ainsi que ceux de l'aéroport de Québec ont ratifié de nouvelles conventions collectives. Les conditions de travail qui y sont stipulées sont plus avantageuses que celles offertes aux 600 agents de contrôle de Montréal, pour qui les négociations sont toujours dans une impasse.

«Les agents des aéroports régionaux ont comblé l'écart qui les séparait de ceux de Québec. Les deux groupes ont maintenant de meilleures conditions que ce qui a été offert jusqu'à maintenant aux agents de contrôle de Dorval, qui est pourtant un aéroport de classe 1, où le trafic

aérien est plus important. Securitas doit être responsable et délier les cordons de sa bourse pour relancer les négociations avec ses employés de Dorval. L'impasse a assez duré», a fait valoir le représentant syndical des Métallos, Michel Courcy.

La centaine d'agents de contrôle qui travaillent dans les aéroports de Sept-Îles, de Baie-Comeau, de Val-d'Or, de Rouyn-Noranda, de Mont-Joli, de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine auront droit à une augmentation de 11% sur deux ans, soit un rattrapage salarial de 6,5% à la signature, de 2,5% pour la deuxième année et de 2% en mars 2015, juste avant la fin de



la convention. Les agents de Bagotville auront quant à eux droit à une hausse de 8% sur deux ans, ce qui mènera au même taux horaire que leurs confrères et consœurs. À l'aéroport international de Québec, la centaine d'agents de contrôle auront droit à une hausse de 1% à la signature,

rétroactive au 4 janvier dernier, puis à des hausses successives de 2% en janvier 2014 et en mars 2015. À terme, le taux horaire d'un agent en haut de l'échelle salariale sera de 20,37\$ l'heure à Québec ainsi que dans les aéroports

régionaux, ce qui est supérieur à ce qui est offert à Montréal. Les conventions collectives ratifiées aujourd'hui arriveront à échéance en mars 2015, ce qui coïncide avec la fin des conventions des agents de contrôle dans la plupart des aéroports au Canada. ■

Lock-out en pleine nuit chez Silicium Québec

C'est à 3 heures du matin, le 3 mai dernier, que l'employeur Silicium Québec a décrété un lock-out à ses installations de Bécancour, jetant à la rue, du même coup, les 145 membres de la section locale 184 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP).



JEAN-FRANÇOIS CARIGNAN

Les négociations font du surplace depuis plusieurs semaines alors que la compagnie maintient une série de demandes de concessions majeures. Pour le syndicat, ces exigences n'ont aucune raison d'être puisque l'usine est rentable. Mentionnons notamment au nombre des demandes patronales : la diminution des salaires de 20%; l'implantation de la sous-traitance, ce qui compromet au moins 30 emplois; le retrait du régime de retraite à prestation déterminée, etc.

Pour le syndicat, la seule manière de régler ce conflit est un retour à la table de négociation. Dans l'attente de développement, un piquet de grève a été mis en place au 6500, rue Yvon-Trudeau à Bécancour. ■

Vie privée en danger!

Le comité FTQ sur l'alcoolisme, les toxicomanies et les autres dépendances s'inquiète des pratiques d'atteinte à la vie privée de plus en plus répandues au sein des grandes entreprises au Québec.

En effet, dans plusieurs entreprises, des employeurs s'en prennent à la vie privée des travailleurs et travailleuses ayant suivi une cure de désintoxication pour traiter leurs problèmes de toxicomanie. Tests de dépistages aléatoires, clause de non-confidentialité, obligation de déclarer même les médicaments sans ordonnance, entente de dernières chances ne sont que quelques exemples des pratiques dénoncées par le comité. Le droit au respect de la vie privée, c'est aussi le droit à la dignité.

Le comité encourage les syndicats à faire preuve de prudence dans les dossiers des membres aux prises avec des problèmes de dépendances. Est-ce vraiment pertinent que l'employeur ait accès à tous ces renseignements? Une entente de dernière chance est-elle nécessaire? Devons-nous vivre dans la peur que quelqu'un ait un soupçon et qu'on nous demande de nous soumettre à un test de dépistage sous peine de perdre notre emploi?

L'État s'attaque déjà aux travailleurs et travailleuses à coup de projets de loi. Il bafoue, entres autres, notre droit à la libre association, à la manifestation pacifique et notre droit de choisir nos conditions de travail par la réforme de l'assurance-emploi. Demeurerons-nous silencieux quand les gouvernements, emboîtant le pas de certains employeurs, voudront aller jusqu'à gérer les vies privées?

La vie privée, la confidentialité et la dignité ne devraient pas se négocier! Soyons vigilants! ■

L'avenir passe par l'action

«Pensez-y à deux fois avant d'attaquer les gains de nos 125 ans de lutte syndicale», a fièrement scandé le président international de l'Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatial (AIMTA), Thomas Buffenbarger, lors du 20^e congrès triennal des machinistes du Québec qui se tenait à Trois-Rivières. C'est sur cette mise en garde à la droite politique que les délégués et délégués de toutes les sections locales québécoises se sont mis au travail et qu'ils ont échangé des stratégies du 9 au 11 mai 2013.

Sur les thèmes de l'action politique et de la relève syndicale, les délégations ont discuté des attaques récentes du gouvernement de Stephen Harper envers les droits syndicaux. «Les conservateurs font taire toute opposition, la seule qui nous reste ce sont nos syndicats. [...] Soyez fiers de votre mouvement syndical», a dit le président canadien de l'AIMTA, Dave Ritchie, en énonçant les menaces du gouvernement de Stephen Harper sur la formule Rand et l'ingérence du gouvernement dans la négociation collective.

Même son de cloche du président de la FTQ, Michel Arsenault, invité au congrès: «Que ce soit pour défendre les crédits d'impôt pour le Fonds de solidarité ou pour protéger la formule Rand, il nous faudra mobiliser nos membres et la population, et expliquer aux nouveaux que si nos conventions collectives sont épaisses, c'est parce qu'on a réussi à obtenir des gains et à y faire inclure des clauses pour les travailleurs et les travailleuses!»

Le député de Laval-des-Rapides, Léo Bureau-Blouin, est venu parler de militantisme et d'engagement citoyen. Sur ces paroles et ces appels à l'action, les délégués se sont regroupés en ateliers avec le professeur en relations industrielles Christian Lévesque pour faire le point sur les défis locaux et dans la communauté. Un débat a suivi sur la façon de faire place à la relève et d'impliquer les jeunes dans la vie syndicale. Un constat : l'action politique commence à la base, ce sera par la proximité avec les membres que nous pourrions être plus forts et résister aux assauts antisindicaux de la droite politique et des employeurs. Pour ce faire, il faut à la fois diversifier les moyens de communication et toujours s'assurer d'être présent auprès des membres et à leur écoute.

«L'avenir passe par l'action», c'est sur ces mots que le président réélu du Conseil des Machinistes du Québec, David Chartrand, a clôturé le congrès.

L'AIMTA représente plus de 8500 travailleurs et travailleuses au Québec dans le secteur de l'aérospatial, l'industriel et du transport. Vous pouvez les suivre sur Twitter: @AIMTADistrict11. ■



Louise Michaud, secrétaire archiviste à l'AIMTA et vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, et David Chartrand, président réélu du Conseil des Machinistes du Québec.

LE TOUR DU MONDE... DE LA FTQ

Métier : caissière et syndicaliste

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.



37 ans de loyauté et de militantisme !

Nous avons rendez-vous avec Sylvie Blouin, caissière à la coopérative IGA de Sainte-Foy. Nous avons rencontré une travailleuse fidèle, depuis 37 ans, à l'épicerie dans laquelle elle a exercé à peu près tous les corps de métiers possibles. Mais nous avons

sièr

épicerie dans laquelle elle a exercé à peu près tous les corps de métiers possibles. Mais nous avons



PHOTOS CLÉMENT ALLARD

surtout fait la connaissance d'une syndicaliste passionnée qui a occupé le poste de vice-présidente de la section locale 503 du Syndicat des travailleurs et des travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-503) pendant près de 20 ans et qui est toujours déléguée syndicale pour les quelque 170 travailleurs et travailleuses de la coop IGA de Sainte-Foy.

Depuis 4 ans et après avoir fait le tour du jardin, de la boulangerie jusqu'aux fromages, en passant par les viandes et les charcuteries, Sylvie est revenue au premier emploi

qu'elle a occupé lors de son embauche en 1977 : caissière.

« Le travail dans les départements est très dur physiquement. Après quelques années, une hernie discale et une déchirure des tissus de l'épaule, je suis revenue aux caisses, à mes premiers amours avec le public. »

« Mes patrons ce sont les clients »

« C'est aux caisses qu'on a le plus de contacts avec les clients. Certains me connaissent depuis longtemps. Ils m'ont suivie dans les différents départements et, aujourd'hui, ils viennent expressément à la caisse où je travaille. »

« Ça fait beaucoup de patrons à rendre heureux. Des fois, c'est plus difficile, mais c'est très agréable de travailler avec le public. C'est diversifié, le temps passe vite. »

Préparer la relève

« Je ne compte même plus mes années d'implication syndicale, ça fait partie de moi. C'est dans ma nature de vouloir aider mes confrères et consœurs et de régler les problèmes. Aujourd'hui, je me préoccupe beaucoup de la relève. Avant de partir pour la retraite, je veux laisser la place et prendre le temps de bien préparer la personne qui reprendra le flambeau. Le roulement de personnel est très important dans l'alimentation, alors ce n'est pas évident de trouver des gens prêts à s'impliquer syndicalement. »

En sortant du magasin après l'entrevue, un collègue de Sylvie qui remplaçait des paniers d'épicerie dans le stationnement est venu nous voir pour saluer son travail et son implication syndicale. Une passion d'aider les autres visiblement reconnue par ses pairs!

Merci à Claude Maltais et Denise Petitclerc d'avoir rendu cette entrevue possible. ■

PROJET DE LOI BUDGÉTAIRE C-60 DU GOUVERNEMENT STEPHEN HARPER

Le STTP part en guerre!

Tout comme les travailleurs et travailleuses des autres sociétés d'État, les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) sont une fois de plus la cible du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-60 permettrait au gouvernement fédéral, par le biais d'une représentante ou d'un représentant du Conseil du Trésor, de s'ingérer dans les négociations collectives entre les sociétés d'État et leurs employés et employées.

« Nous avons déjà fait les frais de l'ingérence du gouvernement à la table de négociation en 2011. Nous sommes bien placés pour savoir les conséquences désastreuses qu'aura ce projet de loi, et pas seulement pour nos membres. Imaginez les effets d'un tel régime à Radio-Canada, à la Banque du Canada, au Conseil des arts du Canada et dans d'autres sociétés d'État,

dont l'autonomie est établie par la loi », affirme le directeur national du STTP et vice-président de la FTQ, Christian Martel.

Rappelons que ce projet de loi vise à réduire la rémunération et les avantages sociaux des employés et employées du secteur public, sous prétexte d'impératifs budgétaires. Le STTP a vivement réagi dans les médias en dénonçant ces attaques. « Les travailleurs et travailleuses des postes savent de quoi il en retourne lorsque le gouvernement s'ingère dans le processus de négociation en imposant une loi de retour au travail. À présent, toutefois, le gouvernement

veut participer aux négociations dès le début, en tant que tierce partie à la table de négociation. Les négociations sont déjà ardues, et elles le seront encore davantage si nous ne négocions pas directement avec Postes Canada », a dénoncé par voie de communiqué le président national du STTP, Denis Lemelin.

Le Syndicat se penche actuellement sur tous les recours juridiques possibles. Il conteste déjà devant les tribunaux la loi spéciale de retour au travail imposé par le gouvernement de Stephen Harper en 2011 parce qu'elle a enfreint le droit à la négociation collective de 46 000 travailleurs et travailleuses des postes.

Le STTP appuie la position de l'opposition fédérale concernant le projet de loi C-60 et ne ménagera aucun effort pour en assurer la défaite, et ce, pour le bien de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. ■



NORMAND BLOUIN

DROIT DU TRAVAIL ET ARBITRAGE DE GRIEFS Encore plus de moyens pour agir !

Les 14 et 15 mai dernier, près de 200 personnes ont participé au 23^e Séminaire FTQ sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs. Ce séminaire, auquel plusieurs conférencières et conférenciers sont invités, est l'occasion pour les membres d'échanger entre eux et de mettre à jour leurs connaissances.

Lors de cette 23^e édition, M^e Dalia Gesualdi-Fecteau, professeure de droit à l'UQAM, a présenté l'impact juridique des clauses de disparité de traitement, ainsi que l'état de la jurisprudence sur cette question. Elle a notamment expliqué que les personnes lésées disposent de deux instruments juridiques pour tenter un recours : la Loi sur les normes du travail et la Charte des droits et libertés de la personne. Elle a également abordé les régimes de retraite dans sa présentation en mentionnant qu'il y a actuellement un débat sur l'article 87.1 de la Loi sur les normes du travail, à savoir si un régime de retraite constitue une norme au sens de la loi. La Cour d'appel doit rendre une décision à ce sujet dans les prochains mois. C'est donc un dossier à suivre...

L'expert en langage facial Daniel Thérien a fait une présentation sur l'analyse des visages. Avec ses différentes stratégies d'approche, selon l'évaluation et l'analyse du visage faite dans les premières secondes d'une rencontre, les participants et participantes pourront mieux agir lors des nombreuses relations interpersonnelles inhérentes au travail syndical.

La traditionnelle revue de la jurisprudence en droit du travail, présentée de façon magistrale et avec simplicité par M^e Frédéric Nadeau du bureau d'avocats Trudel Nadeau, a encore une fois été appréciée par les membres présents.

Finalement, c'est avec sa verve et son énergie habituelle que M^e Hans Marotte, responsable des services juridiques au Mouvement Action-Chômage de Montréal, est venu expliquer les très inquiétants impacts juridiques et non juridiques de la réforme du régime d'assurance-emploi proposé par le gouvernement Harper, le tout appuyé par des exemples concrets.

C'est avec plaisir que Serge Beaulieu, conseiller syndical au service de l'éducation de la FTQ et responsable du volet « pratiques juridiques », a donné rendez-vous à tous et à toutes l'an prochain pour un nouveau séminaire!

Tous les documents présentés lors du séminaire se trouvent sur le site web de la FTQ. ■



CLÉMENT ALLARD

LE RÉSEAU D'ENTRAIDE SYNDICAL DE LA FTQ

19^e CONFÉRENCE DU RÉSEAU RÉGIONAL DES DS DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

« L'entraide qui nous essouffle ? »

C'était la question lancée aux quelque 80 délégués sociales et délégués sociaux (DS) qui participaient, les 25 et 26 avril dernier, à Québec, à la 19^e Conférence annuelle du réseau régional d'entraide syndicale.

La philosophie du réseau des DS de la FTQ est basée sur l'entraide par les pairs. Les DS, animés par la solidarité, viennent en aide à leurs confrères et consœurs qui vivent des difficultés personnelles en leur offrant une oreille, un soutien. Mais comment le faire sans s'oublier ?

Cette conférence a été l'occasion d'échanger sur les défis que pose l'entraide syndicale. Plusieurs invités et conférenciers ont alimenté les discussions et les échanges. Le vice-président du conseil régional, Richard St-Onge, le président-directeur général de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, Pierre Métivier, et le président du comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ, Jean Groleau, étaient parmi les invités.

Des sujets très variés ont été abordés au cours des deux journées. La psychologue Louise Gadoury, responsable du suivi de deuil à la Maison Michel-Sarrazin, a donné une conférence très appréciée sur les défis, tant pour l'aidant que pour la personne aidée, que pose l'accompagnement des personnes qui vivent un deuil. Le psychologue Philippe Blouin a quant à lui échangé avec les participants et participantes sur les situations d'aide avec des personnes confrontées aux dédales du système bureaucratique des indemnités.

France Paradis, conseillère syndicale au SCEP, a livré un témoignage touchant, levant le voile sur la dernière année au cours de laquelle elle a soutenu ses deux parents ayant souffert de problèmes de santé.

La rencontre s'est clôturée par la conférence de Paul Lavoie, spécialiste en psychologie organisationnelle, qui a illustré, avec des exemples concrets, qu'il peut y avoir plusieurs façons d'aider, mais qu'il est essentiel de rester vigilants pour ne pas s'oublier ou s'essouffler.

Merci aux DS de la région de Québec et Chaudière-Appalaches pour leur engagement et leur solidarité! ■

« Semer le bonheur autour de soi »

Le 23 avril dernier, une cinquantaine de délégués sociaux et de déléguées sociales (DS) ont participé à la 8^e rencontre annuelle du réseau des DS de la Montérégie ayant pour thème *Semer le bonheur autour de soi*.

La conférence de Pierre L'Heureux a été un des moments forts de cette rencontre. Sur le thème du bonheur et de la résilience, sa présentation et l'atelier qui a suivi ont suscité des échanges très intéressants sur les façons dont nous pouvons agir dans nos vies et nos milieux de travail afin de les rendre plus agréables. Ces échanges ont permis aux DS de mieux s'outiller pour intervenir auprès des personnes en détresse.

D'autres invités ont aussi participé à l'événement : Sylvie Mayer, du centre de prévention du suicide Le Tourneant de Valleyfield, et Manon Desrosiers, de la Maison L'Alcôve pour les personnes souffrant de dépendances à Saint-Hyacinthe, ont présenté leur organisme et les services offerts.

Le directeur général de Centraide Richelieu-Yamaska, Daniel Laplante, a profité de ce rendez-vous annuel pour venir rencontrer les DS et les remercier de leur implication.

En conclusion de la journée, le conseiller régional de la FTQ Montérégie, Serge Girard, et le président du Conseil régional FTQ du Suroît, Daniel Mallette, ont rendu un vibrant hommage à Carole Clément qui a récemment pris sa retraite après plusieurs années d'implication et d'engagement en tant que coordonnatrice du réseau des DS de la Montérégie. ■



Un prix de Centraide remis à la section locale 522 du SCEP

Le 16 avril dernier, la section locale 522 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) a reçu le prestigieux *Prix solidaires appui syndical* de Centraide du Grand Montréal.



LAURENT LÉVESQUE

Cette distinction a été remise afin de souligner le travail remarquable effectué lors de leur campagne de souscription annuelle. Les résultats ont en effet été exceptionnels alors que les dons en argent ont augmenté de 27% et que les donateurs ont aussi augmenté de 55% (donation de toutes sortes : argent comptant, déduction à la source, chèque, carte de crédit).

Sophie Albert

Ce prix souligne la participation active d'un syndicat à l'organisation de la campagne Centraide en milieu de travail, tenant compte des éléments suivants :

- ▼ résultats en croissance pour la participation des employés syndiqués;
- ▼ appui et engagement du président du syndicat;
- ▼ partenariat exemplaire entre la direction et le syndicat;
- ▼ participation représentative des membres du syndicat à l'organisation de la campagne et à la sollicitation;
- ▼ campagne organisée selon les meilleures pratiques (qui comprennent une série de suggestions pour l'organisation des comités et des activités);
- ▼ activités de sensibilisation (témoignage de porte-parole, visite d'organisme, etc.).

La section locale 522 du SCEP représente près de 600 employés syndiqués de CAE, fabricant de simulateurs de vol. La présidente de la section locale 522, Sophie Albert, a tenu à souligner la générosité des membres tout en profitant de l'occasion pour lancer un défi aux autres organisations syndicales : « Nous avons fixé un nouveau barème et nous invitons tous nos collègues à faire mieux ! ». ■

Ça bouge dans les conseils régionaux de la FTQ!

Le printemps rime avec bourdonnement et effervescence. C'est aussi vrai pour les conseils régionaux de la FTQ. Plusieurs d'entre eux ont tenu récemment leur congrès ou leur assemblée générale. Ces instances sont l'occasion de faire des bilans et d'échanger sur les enjeux de l'heure et, pour plusieurs conseils, de procéder à l'élection d'un nouveau bureau de direction et d'un nouvel exécutif. Voici en photos des nouvelles de vos conseils !



BERNISE MARTEL

Estrie

C'est sur le thème *Union en action = solidarité!* que les membres délégués du Conseil régional FTQ Estrie se sont réunis, le 16 mai dernier, pour le 17^e congrès triennal. Les délégués et déléguées sont descendus dans la rue afin de se rendre au parc Jacques-Cartier pour y rejoindre les membres de la coalition estrienne contre le saccage de l'assurance-emploi du gouvernement de Stephen Harper. Les congressistes et les membres de la coalition ont partagé un « pouding chômeur » en guise de solidarité avec les chômeurs et chômeuses. Ce congrès a aussi été l'occasion de discuter de développement local et régional dans la région et des actions que le conseil pourrait entreprendre pour la création d'emplois.



DAVID MADEN

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

C'est sur le thème *Protégeons nos ressources humaines et naturelles* que le Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec a tenu son assemblée générale annuelle le 6 mai dernier à Amos. Plusieurs invités étaient présents, dont le président de la FTQ, Michel Arsenault, le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, ainsi que le vice-président à l'actionnariat du Fonds de Solidarité FTQ, Denis Leclerc. Plus d'une cinquantaine de membres ont participé à ce rendez-vous annuel. Le prix Maurice-Hébert, remis chaque année à une personne du monde syndical pour souligner sa contribution et son engagement, a été remis à Yvon Royer, retraité du Syndicat des Métallos qui mène sa carrière de syndicaliste depuis près de cinquante ans.



DANIEL MALLETTE

Suroît

C'est en présence d'une trentaine de membres que s'est tenu le congrès du Conseil régional FTQ du Suroît le 22 avril dernier. À quelques jours de la grande manifestation nationale contre le saccage de l'assurance-emploi, les participants et participantes provenant d'une dizaine de sections locales différentes ont fortement apprécié la présentation de Marc Bellemare de la FTQ sur les conséquences de l'entrée en vigueur de l'ignoble réforme en question. Afin de mieux s'outiller pour mener les luttes syndicales, les congressistes du Suroît ont adopté un énoncé politique visant la création d'un conseil régional de la Montérégie. Cette même démarche devrait être reprise par les conseils de la Haute-Yamaska et du Richelieu.



LISE GAUVREAU

Laurentides-Lanaudière

C'est sur le thème *Syndicalisme et mondialisation* que s'est tenu, les 13 et 14 avril dernier à Grenville-sur-la-Rouge, le 10^e congrès du Conseil régional FTQ Laurentides-Lanaudière. La délégation était composée d'une trentaine de personnes, provenant de onze syndicats. Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, s'est adressé aux membres présents en abordant, entre autres, la campagne de la FTQ sur les régimes de retraite, la réforme sur l'assurance-emploi et la nécessité, dans une économie mondiale, de tisser des liens plus larges avec la société civile. Sur la photo : le nouveau bureau de direction de la FTQ-LL.



LISE GAUVREAU

Outaouais

Comme à chaque congrès, le Conseil régional FTQ Outaouais a profité de l'occasion pour remettre le prix Bélanger-Thériault à une personne, qui, par sa détermination, a su démontrer, à sa façon bien particulière, son engagement à l'épanouissement de son conseil régional. Cette année, le prix a été remis au confrère Réjean D'Aoust, un militant toujours disponible pour l'organisation des activités du conseil régional. En 2010, Réjean avait reçu le titre de personnalité de la semaine, *Le Droit / Radio-Canada* pour son implication auprès des organismes de prévention du suicide. De gauche à droite : Dino Lemay, Michel Ducharme, Réjean D'Aoust, Donald Roy, Éric Tremblay.

Ensemble pour un meilleur filet social

Le séminaire FTQ retraite et assurances collectives des 9 et 10 avril dernier a permis à près de 350 personnes de réfléchir et d'agir pour améliorer le filet social québécois. Les différents conférenciers et conférencières ont discuté de l'avenir de notre système de retraite, de l'équité intergénérationnelle, ainsi que de l'importance de s'impliquer dans le dossier des assurances collectives.



DANIEL MALLETTE

Le panel des experts, animé par le journaliste Pierre Maisonneuve, s'est penché sur des solutions pouvant régler les problèmes de notre système de retraite. Ils ont discuté, entre autres, de la bonification du Régime de rentes du Québec, du financement des régimes complémentaires et des solutions pour assurer une sécurité financière à la retraite. Ce panel très animé a démontré qu'il existe certaines divergences quant aux moyens à prendre pour assurer la viabilité de notre système de retraite.

Animé par la secrétaire générale du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Danielle Casara, le panel *Ensemble pour un meilleur filet social* a mis en évidence les préoccupations des différentes générations de Québécois et Québécoises. Pensons à la pauvreté chez les personnes âgées, l'impact d'une entreprise pour les travailleurs et travailleuses, ainsi que les clauses de disparité de traitement qui érigent en système la discrimination fondée sur l'âge.

Plusieurs participants et participantes ont semblé préoccupés par le désintérêt des jeunes dans le dossier des retraites et des assurances collectives. Le président du SEPB-573, Daniel Gamelin, est toutefois venu rappeler que les jeunes ont fait preuve d'une énergie sans pareil lors du conflit de travail à la Commission de la construction du Québec.

S'impliquer pour changer les choses

Les participants et participantes ont été invités à s'impliquer davantage dans le dossier des assurances collectives. En prenant le contrôle d'un contrat d'assurance, il est possible pour un syndicat de réduire de manière considérable le total des coûts. Jean Belleville, actuaire pour les Services actuariels SAI, a fourni des outils pour s'impliquer efficacement autant durant les négociations d'une convention collective que pour le renouvellement d'un contrat d'assurance.

Pour Marc-André Gagnon, professeur adjoint

à la School of Public Policy & Administration à l'Université Carleton, à Ottawa, la situation est insoutenable à cause de l'augmentation des coûts de l'assurance médicaments. Selon lui, notre système mixte est inéquitable et inefficace. Afin d'assurer la viabilité de nos régimes d'assurances collectives, il privilégie la mise sur pied d'un régime d'assurance médicaments public et universel.

Le séminaire se voulait également un endroit de réflexion et de partage. Les participants et participantes ont pu entendre parler d'initiatives syndicales ayant porté fruit comme les modifications au régime de retraite du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301), la lutte menée par les syndiqués de la Commission de la construction du Québec (SEPB-573) et l'introduction du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS) chez plusieurs concessionnaires automobiles (TCA-4511).

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site web de la FTQ. ■

Action syndicale pour la santé mentale

Convaincre du lien entre le travail et la santé mentale

Des personnes déléguées sociales, impliquées en santé et sécurité du travail ou en condition féminine, et quelques membres d'exécutifs syndicaux locaux ont échangé sur ce qui se passe dans leur milieu de travail en matière de santé mentale, ainsi que sur ce qui ne s'y passe pas en gestion ou en organisation du travail. Les participants et participantes reconnaissent l'influence du travail sur les problèmes de santé mentale. Ils croient cependant que ce n'est pas le cas de l'ensemble des militantes et militants syndicaux. Il y a donc un important travail de sensibilisation à faire dans toute la structure syndicale et auprès de l'ensemble des membres.

Les employeurs adoptent des visions et des stratégies différentes. Certains nient totalement l'existence d'un tel lien. D'autres s'insurgent contre les demandes syndicales en se réclamant de leurs droits de gérance. Quelques-uns agissent en adoptant des programmes de mieux-être axés sur les bonnes habitudes de vie (bien manger, cesser de fumer, boire modérément, faire de l'exercice). On est bien loin de la prévention à la source!

Agir syndicalement

Les présentations des conférenciers et les échanges entre les participants et participantes ont permis de démontrer la diversité des actions et des portes d'entrée permettant de répondre à la diversité des situations ou des employeurs. En voici quelques exemples :

- ▼ collectifs d'entraide pour identifier les problèmes dans un département où plusieurs incidents de harcèlement et de violence ont eu lieu;



NORMAND BLOUIN

- ▼ résultats d'une recherche sectorielle pour définir des revendications de négociation;

- ▼ comités SST pour intégrer des risques psychosociaux dans le programme de prévention ou pour proposer une démarche paritaire de prévention en santé mentale;
- ▼ comités existants de relations du travail sur l'organisation du travail et les changements technologiques pour régler des problèmes précis;

- ▼ législation existante pour prévenir le harcèlement psychologique, exercer un droit de refus ou demander la visite d'un inspecteur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

- ▼ clauses pertinentes de la convention collective, telles les horaires de travail, les pauses, la conciliation travail-famille, etc.

Mobiliser toutes les énergies

À la clôture de l'événement, le président de la FTQ, Michel Arsenault, est venu rappeler aux personnes participantes qu'on parlait déjà de santé mentale lors du Congrès de la FTQ de 1975, et ce, avant l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). « On réclamait alors des structures paritaires, mais on affirmait aussi l'importance d'une intégration des comités syndicaux de SST dans la structure syndicale locale et surtout celle d'un militantisme très vivant. Ce sont des critères d'action toujours aussi importants. »

Les personnes participantes ont émis un souhait commun : qu'on cesse de travailler en silos. Les différents services et les comités de la FTQ feront prochainement le point afin de développer des outils qui pourraient soutenir le travail des syndicats locaux. ■

Une vidéo, des documents d'information, etc.

La FTQ a produit une vidéo avec Vincent de Gaulejac, un sociologue français intéressé par les changements dans les modes de gestion qui ont une influence sur la santé mentale des travailleurs et travailleuses.

La vidéo, ainsi que les documents produits pour l'événement, les présentations des universitaires invités et un rapport de synthèse des discussions sont disponibles au Centre de documentation de la FTQ (514 383-8025) ou à l'adresse Internet : www.ftq.qc.ca/santementale

La lutte aux paradis fiscaux : une question de justice fiscale !

La FTQ a récemment adhéré au groupe Échec aux paradis fiscaux, lequel a lancé une campagne intitulée *Levez le voile sur les paradis fiscaux !* afin de mettre de la pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent promptement à cet égard.

Mais qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

C'est un pays ou un territoire (par exemple : Bahamas, Bermudes, îles Caïmans ou le Delaware aux États-Unis) où les impôts sont inexistantes ou minimaux. S'ajoutent à cela l'absence de véritable collaboration à l'échange

de renseignements avec d'autres pays, l'absence d'activités substantielles provenant des entreprises installées sur ces territoires et le manque de transparence du système bancaire, notamment par des législations qui empêchent quiconque de divulguer des renseignements. C'est le fameux secret bancaire, marque de commerce des paradis fiscaux.

Pourquoi s'en préoccuper ?

Les stratagèmes utilisés sont complexes, mais le but est simple : il s'agit de payer le moins d'impôts possible en enregistrant la compagnie ou les

avoirs d'un contribuable dans un autre pays où les taux sont, évidemment, moins élevés. Les paradis fiscaux permettent aux entreprises, aux banques et aux millionnaires québécois et canadiens d'éviter de payer leur juste part d'impôts au Québec et au Canada. Et combien d'argent échappe ainsi au fisc? Cela est bien difficile à estimer, car le secret est le principal attrait de ces pays...

Aller chercher l'argent là où il se trouve

Selon une récente fuite d'information d'ampleur internationale, 450 Canadiens,

dont 46 Québécois, sont pointés du doigt. Certains estiment que cette évasion fiscale peut représenter pour les gouvernements un manque à gagner de 7 à 12 milliards de dollars à l'échelle canadienne. Ainsi, l'ensemble de la charge fiscale pour financer les services publics et les programmes sociaux repose surtout sur les classes moyennes qui doivent payer plus d'impôt. Dans un contexte où le retour à l'équilibre budgétaire suscite des coupes draconiennes, il est pressant et légitime de récupérer les milliards que les riches camouflent dans les abris fiscaux.

Passez à l'action !

Pour mieux comprendre, visitez le site Échec aux paradis fiscaux. Vous y trouverez, entre autres, une capsule vidéo très efficace qui démontre, en quelques minutes, la grande arnaque des paradis fiscaux. Afin d'inciter les gouvernements à agir, nous vous invitons à écrire aux ministres des Finances du Québec et du Canada ainsi qu'à vos députés pour qu'ils produisent, notamment, des estimations officielles du montant des recettes perdues en raison des paradis fiscaux. Une lettre type se retrouve à la page www.echecparadisfiscaux.ca/levez-le-voile/agissez. ■

Vraiment ?

La Barbade et les îles Caïmans sont des paradis fiscaux de choix, les plaçant respectivement aux 3^e et 4^e rangs des investissements directs canadiens à l'étranger. Les sommes impliquées, en 2012, y ont été de 59,3 et 30,2 milliards de dollars!

Pire ! Au cours des douze dernières années, leur croissance a explosé : les sommes placées à la Barbade ont triplé alors que celles aux îles Caïmans se sont multipliées par près de 8 fois !

Source : Statistique Canada, *Investissements directs canadiens à l'étranger*, Tableau 376-0051, mai 2013.

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MAI-JUIN 2013



Décès tragique chez Rio Tinto Alcan à Alma

Un accident de travail tragique est survenu le 30 avril dernier à l'aluminerie Rio Tinto Alcan à Alma. La métallo Cyndie Lavoie, âgée de 36 ans, a perdu la vie au travail, alors qu'elle détachait une tige d'anode prise dans une machine défectueuse. C'est un coup dur pour les confrères et consœurs d'Alma qui sortent tout juste d'un lock-out difficile de plus de 6 mois au cours desquels Cyndie Lavoie avait milité activement syndicalement.



ÉRIC PELLETIER

«Cyndie c'est la petite sœur que tout le monde rêve d'avoir, la première à lever la main pour aider les autres, toujours enthousiaste et pleine d'énergie. C'est une grosse perte pour le syndicat d'Alma. Avec le conflit, on est devenu une grande famille, tissée serrée, on perd une sœur», explique le président de la section locale 9490, Hugues Villeneuve.

Une enquête de la CSST est en cours. On sait déjà qu'au moins neuf demandes officielles de réparation de la grenailleuse défectueuse ont été formulées depuis octobre dernier. Un accident similaire à celui qui a coûté la vie à Cyndie Lavoie est même survenu en janvier dernier, et le travailleur blessé n'est toujours pas revenu au travail. «On coopère à 200% avec l'enquête. On va s'assurer que la lumière soit faite et que justice soit rendue. Depuis octobre, cette situation est dénoncée. Les travailleurs et l'organisation sont très inquiets. Il y a beaucoup de secteurs dans l'usine où on constate des similarités avec ce qui s'est passé. Il y a eu du laxisme et on va être vigilant», a poursuivi Hugues Villeneuve, soulignant que le département où travaillait Cyndie Lavoie a fait l'objet de suppression de postes.

Cyndie Lavoie laisse dans le deuil son conjoint, sa fillette de neuf ans, sa famille et ses confrères et consœurs de travail. Tout le mouvement syndical est en deuil. Personne ne devrait perdre la vie en essayant de la gagner. ■

La perception du risque dans les mines souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue

Un livre sur la perception du risque dans les mines est paru en décembre dernier. L'auteur, l'anthropologue Sylvain Beaupré, enseigne la formation professionnelle au département d'éducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Après avoir brossé le portrait de l'Abitibi-Témiscamingue et des activités minières dans la région, le chercheur s'attarde à décrire le fonctionnement d'une mine souterraine : les différents métiers, les rapports de production, les conditions de travail et les dangers inhérents au travail sous terre. Il a étudié la perception du risque dans une mine souterraine sous trois angles :

1. la prise en charge de la sécurité des travailleurs, en raison de leur autonomie dans l'exécution de leurs tâches et de leur sentiment de responsabilité fort développé et encouragé par l'organisation du travail;
2. le rapport des mineurs à la prime de rendement (boni) comme incitatif favorisant leur rendement même s'il leur faut prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité;
3. le sentiment du caractère inéluctable du danger chez les travailleurs, devant lequel ils font preuve de fatalisme, d'abnégation, de résignation, de courage ou de déni.

Le professeur Sylvain Beaupré a mené une vingtaine d'entrevues auprès des travailleurs miniers pour dégager trois catégories de mineurs.

La première catégorie, formée de deux individus, considère le risque sous terre comme une fatalité. Ces personnes ont tendance à remettre leur

sort entre les mains de la Providence.

La deuxième catégorie, formée de la majorité des répondants, soit 17 travailleurs, croit qu'il est possible d'apprivoiser le risque en prenant soin d'appliquer strictement les règles de santé et de sécurité. Ces mineurs sont aussi unanimes : un bon mineur est celui qui sait avant tout assurer sa sécurité et obtenir

santé et la sécurité des travailleurs miniers. Selon l'auteur, il faut transformer le portefeuille de risques des mineurs en modifiant les croyances et les valeurs qui en constituent la base, de sorte à remettre en question les critères d'acceptabilité du danger.

Pour conclure, Sylvain Beaupré affirme qu'une organisation du travail efficace et respectueuse dans les mines souterraines peut exister si la contribution des travailleurs est prise en compte. Dans les entreprises minières, le facteur humain est trop souvent nié. Il s'y développe alors des politiques de gestion mises en œuvre par

des technocrates totalement coupés de la connaissance et de la compréhension du travail réellement accompli sous terre.

Le cloisonnement dans une entreprise n'est jamais une avenue souhaitable ou profitable, alors que le rapprochement entre les différents agents sociaux ainsi que le respect mutuel semblent davantage féconds aux yeux du professeur Sylvain Beaupré.

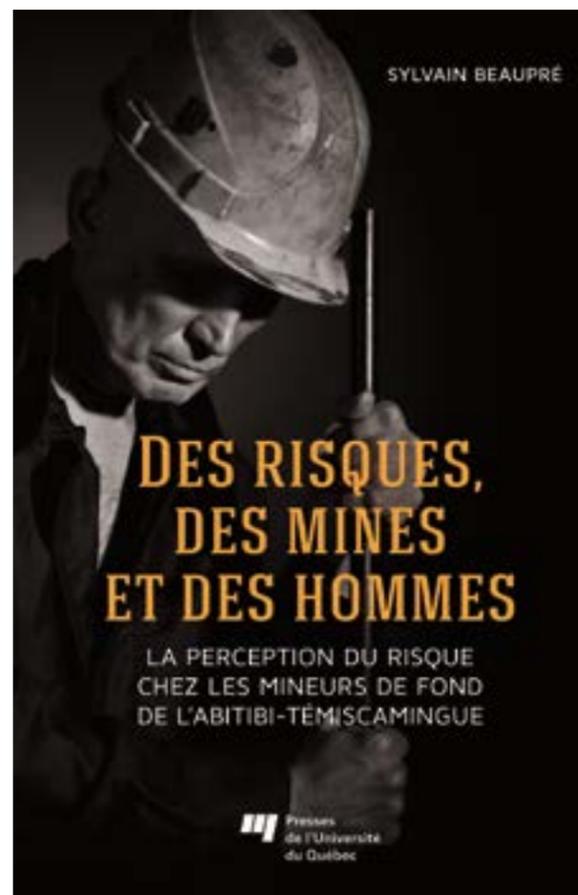
À lire pour parfaire sa connaissance du monde social des mines : *Des risques, des mines et des hommes*, Presses de l'Université du Québec, 2012, par Sylvain Beaupré. ■

DANS LES ENTREPRISES MINIÈRES, LE FACTEUR HUMAIN EST TROP SOUVENT NIÉ. IL S'Y DÉVELOPPE ALORS DES POLITIQUES DE GESTION MISES EN ŒUVRE PAR DES TECHNOCRATES TOTALEMENT COUPÉS DE LA CONNAISSANCE ET DE LA COMPRÉHENSION DU TRAVAIL RÉELLEMENT ACCOMPLI SOUS TERRE.

de bonnes primes de rendement.

Enfin, la troisième catégorie compte un seul individu qui pense pour sa part que si les progrès en matière de santé et de sécurité se poursuivent au même rythme, il n'y aura bientôt plus d'accidents sous terre et beaucoup moins de maladies industrielles liées au travail. Pourtant, dans la réalité, le risque zéro n'existe pas et c'est un leurre d'y croire.

En résumé, le chercheur avance que les mineurs de fond témiscabitiens font preuve à la fois de réalisme, de résignation et de déni au travail. Il s'agit d'un agencement donnant lieu à de la résilience. La prime de rendement (boni) et les heures supplémentaires peuvent aussi exercer une incidence sur la



Formation continue pour les membres FTQ à la CLP

La rencontre annuelle de formation des membres représentant la FTQ à la Commission des lésions professionnelles (CLP) s'est tenue les 10, 11 et 12 avril dernier. Lors de cette formation offerte par le service de la santé et de la sécurité, les sujets abordés touchaient plusieurs aspects, tant médicaux que juridiques, liés aux lésions professionnelles : ce qui est considéré comme étant de la connaissance d'office du tribunal, la question des facteurs psychosociaux dans l'apparition d'une lésion psychologique, la notion de l'accident à l'occasion du travail.

Le rôle des différents tribunaux dans les cas de harcèlement psychologique, ainsi qu'un retour sur une décision phare en santé et sécurité du travail, l'Arrêt Theed, que la Cour suprême du Canada a rendue en 1940. Comme à l'habitude, une mise à jour de la jurisprudence a aussi été présentée.

Rappelons que la CLP est le tribunal administratif qui décide des litiges impliquant les acteurs du système de santé et de sécurité du travail : les travailleurs et les travailleuses, les employeurs et la CSST.

Tous les membres syndicaux possèdent un bagage professionnel et émotif immense. La plupart d'entre eux étaient d'ailleurs plaideuses et plaideurs avant d'être nommés par leur syndicat respectif pour représenter la FTQ au sein du tribunal. Il est important de comprendre que, lors des audiences, les membres ne sont pas « décideurs ». Leur travail s'apparente plutôt à un rôle d'influence auprès des juges administratifs qui rendront une décision à la suite de l'audience.

De l'avis de Daniel Flynn, membre dans la région

de Laval, « les membres se doivent de souligner les éléments susceptibles d'aider le travailleur ou la travailleuse à faire valoir ses droits ». Mario Benjamin de la région du Richelieu ajoute que « pour ce faire, une grande écoute et de bonnes questions permettent de faire ressortir la preuve ». Il indique aussi que, « avant 1998, les membres participaient à la rédaction de la décision au sein des bureaux de révision paritaires (BRP). Maintenant, les membres se doivent d'agir sur le décideur usant d'influence sur sa décision ». Daniel Flynn signale que « les membres possèdent le même pouvoir de questionnement qu'un plaideur ».

Claudette Lacelle qui siège dans les Laurentides indique que « d'un autre côté, les membres ne doivent pas prendre la place des plaideurs et plaideuses, mais limiter leurs interrogations aux déclarations faites par ceux-ci ». Quant à Noëlla Poulin, basée dans Yamaska, elle souligne que « le plaideur reste le "maître d'œuvre" de la séance, il a le contrôle sur le déroulement de l'audience ».

Bien que certains dossiers émotifs amènent des

désaccords, tous s'entendent pour dire que le respect est important et présent à l'intérieur du tribunal. Toujours est-il que la tension peut être plus forte lorsque certains employeurs se bornent à user de futilités pour éviter de perdre leurs causes.

Claudette Lacelle insiste sur le fait que les membres qui siègent à la CLP se doivent de connaître les dossiers qu'ils entendront, de bien observer le déroulement des audiences et de poser de bonnes questions aux travailleurs et travailleuses dans le but de mettre en lumière certains détails ou de faire resurgir un élément qui aiderait leur cause. Pour Noëlla Poulin : « Les membres recherchent toujours l'équité pour le travailleur ». Mario Benjamin ajoute que « c'est un rôle d'influence partisan ».

Les membres CLP assistent à l'audience et, bien qu'ils n'aient qu'un rôle d'influence sur le tribunal, cette influence est souvent plus importante que certaines personnes ne le pensent. Pour eux, être membres de la FTQ à la CLP, c'est avoir des tripes syndicales pour la vie. ■

QU'ON SE LE DISE!

Je décide de tout, mais tu es responsable

Dans les dossiers de la santé et de la sécurité du travail, les employeurs invoquent à qui mieux mieux leur droit de gérance; l'organisation du travail est sous leur gouverne absolue. De fait, ils choisissent qui exécutera le travail, à l'aide de quels outils, selon quel horaire et la méthode à suivre. Mais lorsque la personne en emploi éprouve une quelconque difficulté à réaliser la tâche demandée – selon les directives pourtant prescrites par ces mêmes employeurs –, quelle surprise!, leur droit de gérance se transforme en droit de responsabiliser la personne en emploi pour sa faiblesse, sa paresse ou même son incompetence.

Les gestionnaires remettent rarement en question les ressources financières, matérielles ou organisationnelles qu'ils offrent au personnel pour réussir à accomplir adéquatement le mandat confié. Ces employeurs créent et maintiennent ainsi des milieux de travail toxiques pour les personnes en emploi.

De nombreux témoignages ont pu être entendus en ce sens lors des Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale de la FTQ les 7 et 8 mai dernier. Même lorsque le but recherché est d'agir en prévention, certains employeurs refusent non seulement d'agir, mais même d'en discuter. Les quelques et encore trop rares employeurs qui ont accepté de mettre l'épaule à la roue pour tenter d'éliminer toute toxicité ont pu observer une diminution marquante du taux d'absentéisme et assurer un climat de travail décent.

C'est pour le moins contradictoire d'entendre des gestionnaires clamer comment il est difficile de recruter et de garder une main-d'œuvre compétente, alors que, par leur mode de gestion, ils démontrent peu de considérations envers la santé et la sécurité de cette même main-d'œuvre.

Les employeurs doivent impérativement s'impliquer humainement et financièrement pour réussir à conserver leur « capital humain » et offrir un milieu de travail sécuritaire. Un changement d'attitude s'impose. ■



JEAN DOUSSAULT

Le 28 avril, ne les oublions pas

Encore cette année, plusieurs activités ont été organisées pour souligner le 28 avril, jour de deuil à la mémoire des personnes blessées ou tuées par le travail. En 2012, c'est 211 vies qui ont été emportées par des accidents du travail ou des maladies professionnelles.

La FTQ a fait produire des aimantins qui ont été distribués dans les milieux de travail.



GERARD PAQUETTE

Le 27 avril, lors de la grande manifestation contre le saccage de l'assurance-emploi tenue au centre-ville de Montréal, l'allocution du président de la FTQ, Michel Arsenault, a porté sur les décès survenus au cours de la dernière année. Il a invité les 50 000 personnes présentes à observer une minute de silence.

Le 28 avril, Michel Arsenault assistait, à Sherbrooke, à un rassemblement devant l'usine de Neptune Technologies, pour y

honorer la mémoire des 3 travailleurs qui ont perdu la vie lors d'une explosion en novembre dernier, et des 18 autres qui y ont été blessés. Ce

fut l'occasion d'entendre plusieurs témoignages émouvants, notamment celui de Daili Rodriguez, conjointe d'un des travailleurs décédés.

Une minute de silence

Le 29 avril, à 10 heures, dans plusieurs milieux de travail et chantiers de construction du Québec, une minute de silence a été observée. Dans le métro de Montréal, une annonce a invité les usagers à faire de même.

Fait à noter, pour la première fois, les drapeaux de l'Assemblée nationale du Québec étaient en berne en ce 28 avril. ■



Merci pour votre implication!

Chaque année, au printemps, se tiennent des cérémonies du concours *Chapeau, les filles!* dans treize régions du Québec. La FTQ y prend part et contribue à promouvoir ce concours qui vise à diversifier les choix de carrières des filles et des femmes.

La FTQ tient à remercier toutes les personnes qui l'y ont représentée :

1. Réjean Girard, Côte-Nord (Baie-Comeau)
2. Denise Béland, Mauricie-Centre-du-Québec
3. Marcelle Perron, Saguenay-Lac-Saint-Jean
4. Manon Brûlotte, Montréal
5. Serge Girard, Montérégie
6. Dominique Couture, Québec et Chaudière-Appalaches
7. Sophie Côté, Estrie
8. Diane Morin, Bas-Saint-Laurent
9. Isabelle Renaud, Laval et Laurentides-Lanaudière
10. Justine Lepage-Roy, Outaouais
11. Sonia Charrette, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
12. Robert Roy, Côte-Nord (Sept-Îles)

À vous toutes et tous, merci pour votre dévouement et votre collaboration! ■



GÉRARD LAFRENIÈRE



ARCHIVES MELS



ARCHIVES MELS



ARCHIVES MELS



ARCHIVES MELS



ARCHIVES MELS



ARCHIVES MELS



ARCHIVES MELS



ADRIENNE SURPRENANT



ARCHIVES MELS



JEAN CHOUINARD



GÉRARD LAFRENIÈRE

FORUM SOCIAL MONDIAL DE TUNIS

Un renouveau syndical global

Du 26 au 30 mars dernier s'est tenue la dixième édition du Forum social mondial (FSM) à Tunis. Une délégation de la FTQ de 12 personnes provenant de divers syndicats affiliés et le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, y ont participé.



PATRICK RONDEAU

Depuis maintenant 12 ans, le FSM a pour objectif de créer une convergence des luttes des différents acteurs de la société civile mondiale face au système économique néolibéral.

Environ 62 000 personnes, issues de 128 pays et de 4 500 organisations, ont pris part aux discussions et aux débats. Deux grandes marches ont permis de réaffirmer l'appui des militants et militantes du monde entier au printemps arabe.

L'événement a permis aux membres de la FTQ de tisser des liens de solidarité importants sur des enjeux mondiaux tels que le service postal et les centres d'appels. De plus, la participation à divers ateliers a permis d'inclure les préoccupations syndicales dans différents débats et sujets: les jeunes, la condition féminine, la démocratie, la mobilisation, le secteur minier, l'environnement, l'économie, les plans

d'austérité et la dette mondiale.

La FTQ a organisé, conjointement avec la CSN et plusieurs autres syndicats internationaux, un atelier sur le renouveau syndical auquel ont participé plus de 200 personnes.

En marge du FSM, le 25 mars s'est tenu un forum intersyndical. Cet événement a permis aux représentants syndicaux de divers pays de constater l'urgence d'agir face

aux attaques de la droite économique et d'unir leurs forces pour emboîter le pas en se joignant aux diverses manifestations de lutte de la société civile dans plusieurs pays (printemps arabe en Tunisie, Occupy Wall Street à New York, mouvement Indignados en Espagne, printemps érable au Québec, etc.). Une déclaration allant dans ce sens a d'ailleurs été adoptée à la conclusion de ce forum. Une première!

Le FSM a été l'occasion pour la délégation de la FTQ d'améliorer ses pratiques, tant en matière de mobilisation qu'en matière de communications. Cela a aussi permis de solidifier ses liens avec la société civile internationale et québécoise.

Pour la suite des choses, un Forum social des peuples, regroupant les populations du Québec, du Canada et des nations autochtones est en préparation pour la fin de l'été 2014. La FTQ est partie prenante dans l'organisation de cet événement.

La prochaine édition du FSM aura lieu en 2015.

À suivre! ■

CONGRÈS DU SQEES-298

« Il faut contrer les attaques aux droits syndicaux »

C'est sur le thème *La fierté de nos victoires – La force de nos espoirs* que s'est déroulé le 17^e Congrès du Syndicat québécois des employés et employés de service, section locale 298 (SQEES-298) les 14, 15 et 16 mai dernier. Saluant un passé syndical riche au Québec, les membres ont convenu de l'importance de se mobiliser et d'agir comme leaders face aux diverses attaques de la droite envers les syndicats.

Gonflés à bloc par les discours des personnes dirigeantes du syndicat, ainsi que par celui du président de la FTQ, Michel Arsenaud, les congressistes ont profité de leur présence à Québec pour aller manifester devant l'Assemblée nationale afin de rappeler aux élus l'importance de services publics de qualité. Le président du SQEES-298, Jean-Pierre Ouellet, s'est adressé à la foule tout en décriant les fermetures de CHSLD publics.

La directrice du Collège FTQ-Fonds, France Laurendeau, a présenté aux congressistes l'historique et les impacts des législations *Right to work* aux États-Unis. Éloquente, la conférencière a bien fait comprendre l'importance de la formule Rand et les dangers de son abolition avec des comparatifs tangibles chez nos voisins du Sud.

Les atteintes aux droits syndicaux ne visent pas que les organisations ouvrières selon les participants, mais l'ensemble de la société québécoise. La démonstration a été faite par Léo-Paul Lauzon que les pays ayant une plus large couverture syndicale ont moins de chômage, une espérance de vie plus élevée et une mortalité infantile moindre.

Le bilan des discussions en ateliers et des séances en plénière est limpide; il faudra passer à la seconde vitesse pour contrer les attaques syndicales et devenir des leaders forts dans nos milieux. ■



MAGALIE DAGENAIS

Le documentaire syndical *Ann Kore Moun* primé au Festival *Vues d'Afrique*



Dans une édition précédente du *Monde ouvrier*, nous vous avons parlé du documentaire *Ann Kore Moun*, réalisé par André Vanasse. Ce film donne la

parole à des syndicalistes passionnés qui s'expriment sur l'importance de l'action collective dans le développement de leur pays. Le Festival *Vues d'Afrique* lui a décerné, le 4 mai dernier, le Prix du meilleur court métrage documentaire, dans la section *Regards d'ici*.

Dans une entrevue accordée à l'agence *AlterPresse*, André Vanasse souligne que les membres du jury ont été contents de découvrir qu'il y a des syndicats en Haïti et de les voir à l'œuvre dans le documentaire. La version anglaise du film sera prochainement soumise au Canadian Labour International Film Festival et dans d'autres festivals en Afrique du Sud, en Australie et ailleurs.

Cette production a été soutenue par le service de la solidarité internationale de la FTQ et par plusieurs syndicats.

Bravo et bonne chance pour la suite de l'aventure!

Visitez le site Web du film : www.fimsendika.wordpress.com. Vous y trouverez plusieurs articles, ainsi que des vidéos racontant les origines du projet du film. Le film est aussi sur le compte YouTube de la FTQ : www.youtube.com/tubeftq.

Un toit pour toi et moi!

C'est avec enthousiasme que la FTQ invite ses syndicats affiliés à participer à une campagne de financement pour le déploiement de la Maison d'Haïti qui accueille et qui oriente des réfugiés haïtiens et leurs familles depuis les tristes événements du 12 janvier 2010.



Plusieurs bénévoles de la FTQ sont engagés auprès de cet organisme situé dans le quartier Saint-Michel à Montréal.

L'ampleur des besoins, l'exiguïté et la vétusté des locaux ont amené l'organisme à entreprendre un projet de construction pour une nouvelle maison d'Haïti afin de répondre encore mieux aux besoins des familles du quartier.

Le Fonds de solidarité est partenaire de cette campagne solidaire coprésidée par Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), et Claude Béland, ancien président du Mouvement Desjardins.

Pour en savoir plus sur cette importante campagne et pour faire un don en ligne, consultez le site : www.mhaiti.org/campagne. Un reçu d'impôts sera émis pour les dons supérieurs à 50\$.

De la part des familles du quartier Saint-Michel : merci!

LES MOTS QU'IL FAUT

Pantalon

Pantalon est toujours un nom singulier pour désigner une pièce de vêtement qui couvre depuis les reins jusqu'au cou-de-pied; *porter le pantalon, enlever le pantalon, ceinture de pantalon*.

Dire une «paire de pantalons» au lieu de *pantalon*, c'est s'exprimer de façon incorrecte. Le fait que les mots anglais qui désignent toute pièce de vêtement pour une personne du sexe masculin ou du sexe féminin nommée **pantalon** en français sont toujours pluriels «trousers», «pants», «slacks» exige de se défendre constamment contre la tentation de dire «mes pantalons» au lieu de *mon pantalon*.

Se garder de commettre le pléonasme «pantalon long», qui s'explique par le double fait que, dans le langage familier, on emploie abusivement *culotte* pour **pantalon** (dans ce ménage, la femme porte la culotte) et que le **pantalon** est une sorte de *culotte* longue. On dit correctement *Mon grand fils de 10 ans a quitté définitivement la culotte, il ne porte plus que le pantalon, et non le «pantalon long»*.

Mathieu Dupuis, lauréat de la bourse Louis-Laberge

La FTQ est heureuse d'encourager les étudiantes et étudiants en participant au concours annuel des bourses dédiées au soutien à la recherche pour les étudiants et étudiantes de maîtrise et de doctorat de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

S'intitulant «De la restructuration des multinationales et de ses impacts sur les stratégies syndicales : Une étude comparative du secteur de l'automobile en Europe et en Amérique du Nord», la thèse de

doctorat de Mathieu Dupuis est écrite sous la direction du professeur Gregor Murray.

Bravo! ■



Le 4 avril dernier, Atim León, conseiller syndical responsable du comité des jeunes à la FTQ, a remis la bourse Louis-Laberge, d'une valeur de 2500\$, au lauréat Mathieu Dupuis (à gauche), doctorant de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

Nouvelle recrue au service de l'éducation de la FTQ



Diplômée du Collège de Rosemont, où elle a complété un diplôme en *Techniques de bureautique, profil microédition et hypermédia*, Marie-Claude Groulx s'est jointe à l'équipe de la

FTQ le 7 janvier dernier. Elle occupe actuellement un des postes de secrétaire au service de l'éducation.

Avant de trouver ce qui la passionnait vraiment, Marie-Claude a terminé des études en *Sciences humaines, profil individu*, et a aussi suivi des cours en *Techniques d'éducation spécialisée*.

Bienvenue à la FTQ Marie-Claude! ■

CAMP DES JEUNES FTQ

Il reste encore quelques places : dépêchez-vous!

Le prochain Camp des jeunes de la FTQ aura lieu les 18, 19 et 20 septembre prochain à la Villégiature Matawinie à Saint-Michel-des-Saints. Comme chaque année, il s'agit d'un moment privilégié pour les membres de la FTQ de 35 ans et moins de se familiariser avec la vie syndicale.

Pendant trois jours, différents conférenciers et invités viennent échanger et témoigner d'expériences enrichissantes sur des dossiers d'actualités syndicales et sociopolitiques.

Une occasion unique de rencontrer des militants et militantes de la FTQ qui proviennent de différents secteurs d'activités et des quatre coins du Québec, ainsi que d'échanger avec eux.

Les inscriptions sont en cours. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires à l'adresse : www.ftq.qc.ca/campjeunes.



L'édition 2012 du Camp des jeunes de la FTQ.

Notre drapeau, notre vie : ROUGE



C'est sur ce thème qu'auront lieu les

Célébrations de la Fierté à Montréal du 12 au 18 août 2013. Comme chaque année, le comité des droits des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres (GLBT) de la FTQ s'associe à cet événement et invite les syndicats affiliés à participer au défilé de la Fierté le 18 août.

Vous êtes aussi invités à la journée communautaire du 17 août pour rencontrer les membres du comité GLBT et échanger avec eux sur les enjeux qui préoccupent la FTQ. Soyez nombreux et nombreuses à participer à ces journées festives de revendications et de célébrations.

Pour plus de renseignements : www.fiertemontrealpride.com.

Le SCFP s'assoit avec le ministre des Affaires municipales pour parler des régimes de retraite

Le plus important syndicat du secteur municipal a rencontré le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, pour parler des difficultés financières des régimes de retraite.

Les dirigeants du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) sont satisfaits de la rencontre avec le ministre et de l'ouverture qu'il a démontrée relativement à l'approche du SCFP pour régler les problèmes qui menacent la santé des caisses de retraite des travailleurs et travailleuses.

«Le ministre Sylvain Gaudreault partage nos inquiétudes et s'est montré intéressé par notre approche. Nous lui avons

exposé comment nous avons trouvé des solutions, même sur la question épineuse de la gestion de risque. Le SCFP le dit depuis toujours, la solution aux maux des caisses de retraite se trouve à la table de négociations», a rappelé le secrétaire général du SCFP au Québec, Denis Bolduc. «Certains voudraient voir une solution imposée, mais ça ne fonctionnerait pas. Chaque régime a ses spécificités qu'il faut respecter.»

Même le comité d'experts sur les régimes de retraite publics, le comité D'Amours, a souligné l'efficacité de l'approche du SCFP en citant l'entente à la Ville de Montréal comme une piste de



Le secrétaire général SCFP-Québec, Denis Bolduc.

solution. C'est la raison pour laquelle le SCFP rejette les règles que le comité veut imposer aux municipalités et aux universités.

«Mais Montréal n'est pas le seul exemple, nous avons aussi des ententes sur les caisses de retraite

à la Ville de Laval, et dans une cinquantaine d'autres municipalités. Lorsqu'il y a un problème, on s'assoit et on trouve des solutions», a ajouté Denis Bolduc.

Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre du Transport fait partie d'un comité ministériel sur les régimes de retraite avec trois autres ministres du gouvernement de Pauline Marois : Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie; et Sylvain Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale. ■

CONFLIT FTQ AU 22 MAI 2013

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Silicium Bécancour et Silicium Québec	Bécancour	143	SCEP-184	2013-05-03 / (lock-out)
Solution digitale inc.	Saint-Hubert	6	Teamsters-106	2013-02-22 / (lock-out)



Rencontres de solidarité entre la Colombie et les syndicats canadiens et québécois

À l'invitation du Syndicat des communications de l'énergie et du papier (SCEP), les confrères colombiens Rodolfo Vecino et Cesar Eduardo Loza Arenas, président et secrétaire aux affaires internationales de l'Union syndicale ouvrière (USO) étaient de passage dans les bureaux de la FTQ à Montréal en mai dernier. Accompagnés par les bénévoles du Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC), ils sont venus rencontrer les membres du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et des invités intéressés à la question des droits humains dans le cadre des activités entourant la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses du 1^{er} mai.

L'USO a ensuite complété sa tournée d'information auprès de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ, dont le SCEP, les Métallos et le SCFP.

Une pétrolière canadienne montrée du doigt

L'USO dénonce avec véhémence les attaques répétées subies par leur syndicat de la part de la pétrolière canadienne Pacific Rubiales Energy et la société d'État Ecopetrol qui encouragent la répression et la formation de syndicats patronaux pour faire obstacle aux demandes légitimes des quelque 4000 membres de l'USO. L'entreprise transige avec une foule de sous-traitants, notamment dans la région de Puerto Gaïtan en Colombie où la pétrolière exploite l'un de ses principaux gisements de pétrole et de gaz.

L'USO interpelle les syndicats québécois et canadiens pour qu'ils fassent pression auprès du gouvernement canadien et des investisseurs des caisses de retraite afin qu'ils interviennent auprès de la compagnie Pacific Rubiales Energy. Enregistrée à la Bourse de Toronto, cette compagnie, qui possède des actifs au Pérou, au Guatemala, au Brésil, en Guyane et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, fait d'énormes profits.

Un triste record

Les accords de libre-échange entre le Canada et la Colombie n'ont pas fait diminuer, comme promis, la répression et les exactions en Colombie. Plus de 108 syndicalistes ont été tués au cours des dernières années, seulement dans le secteur pétrolier. En décembre 2012, la FTQ avait d'ailleurs fait des pressions auprès de l'Ambassade canadienne pour dénoncer les menaces de mort proférées à l'endroit du militant de l'USO, Milton Enrique Rivas Parra, assassiné peu de temps après.

Rappelons aussi que les accords commerciaux entre le Canada, la Colombie et le Pérou incluent des accords parallèles sur la protection des normes internationales du travail et des mesures de protection de l'environnement. Ces ajouts étaient présentés comme novateurs pour améliorer la situation des droits humains en 2008. La Colombie détient toujours le triste record du pays le plus dangereux pour les syndicalistes !

Un «tribunal populaire»

Face à l'inaction des gouvernements, l'USO, avec le soutien du PASC et des syndicats canadiens et québécois, a décidé de lancer un processus de «tribunal populaire» à compter de juillet prochain.

D'ici là, le mouvement syndical québécois fera connaître la situation à ses membres et appuiera l'USO dans ses démarches, notamment auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour que ces entreprises transnationales cessent leurs pratiques d'exploitation outrancière. ■

CONSTRUCTION

Un été chaud pour les négociations



Au moment de mettre sous presse, les négociations allaient bon train dans l'industrie de la construction. Mais à deux semaines à peine de l'obtention du droit de grève ou de

lock-out, il serait hasardeux d'avancer l'éventualité d'un règlement avant cette date.

Les principaux sujets sur lesquels achoppe la négociation touchent principalement à des reculs exigés par la partie patronale : les heures supplémentaires payables à taux et demi plutôt qu'à taux double pour les 8 premières heures effectuées après 40 heures de travail ; la diminution de la compensation pour frais de déplacement ; et une mobilité de la main-d'œuvre telle qu'il n'y aura plus d'obligation pour les employeurs de faire appel à celle locale.

Alors que l'Association de la construction du Québec fait une tournée du Québec pour solliciter les employeurs afin d'obtenir un mandat de lock-out, l'Alliance syndicale de l'ensemble des syndicats de la construction, dont fait partie la FTQ-Construction, continue de défendre le maintien et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la construction.

Alors que l'industrie continue d'avoir le vent dans les voiles et de connaître des records de profits, il n'est pas vrai que ses employés se laisseront imposer un recul en arrière digne des années soixante. Ils méritent indiscutablement mieux... ■

Projet de loi 14

«L'obligation pour l'employeur d'évaluer rigoureusement les besoins linguistiques réels liés à un poste pour lequel il voudrait exiger une autre langue que le français est une bonne chose. Mais pour que ces droits et obligations trouvent leur pleine application, il faudrait que la nouvelle loi en garantisse deux modalités, celle du droit à des outils de travail adéquats en français (documents de travail, logiciels, etc.) et celle du droit à une formation en français », a précisé le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

Pour les milieux de travail

La FTQ a aussi demandé qu'un effort d'uniformisation et de simplification soit effectué dans le processus de francisation des milieux de travail. L'ensemble des entreprises de 50 employés ou plus ainsi que les établissements de l'Administration devraient être dotés de programmes de francisation, de comités de francisation ouverts à la participation des travailleurs et travailleuses, ainsi que d'un mécanisme assurant la permanence de la francisation. Ce travail devrait être arrimé aux politiques linguistiques exigées dans les établissements d'enseignement

(collèges et universités) et dans les organismes municipaux.

Par ailleurs, concernant les comités de francisation, la FTQ s'est dite opposée à la mise sur pied de mécanismes de substitution et a demandé la création de comités dans toutes les entreprises employant de 50 à 99 employés, à l'image de ceux qui existent dans les entreprises de 100 employés et plus. «Nous trouvons intéressant le processus par étapes proposé par le projet de loi, c'est-à-dire, l'élaboration de mesures en vertu d'un plus petit nombre d'éléments et un pouvoir réglementaire permettant d'ajouter éventuellement des éléments. Bien qu'allégé, il est essentiel que ce processus de francisation soit encadré

par l'Office québécois de la langue française et qu'on y prévoie le dépôt d'un rapport incluant le diagnostic posé, les problématiques identifiées et les mesures de francisation qui permettront d'assurer les correctifs quant à l'objectif de "faire du français la langue normale et habituelle du travail". La FTQ est d'accord pour laisser du temps pour amorcer ce processus et évaluer les résultats avant d'introduire un mécanisme permanent comme la remise d'un rapport triennal. Dans tous les cas, le syndicat, s'il y en a un, devrait être informé et l'Office devrait bénéficier d'un supplément de ressources humaines et financières pour mener à bien son plein mandat en matière de francisation des lieux de travail », a conclu Daniel Boyer. ■



De gauche à droite : Claude Maltais, conseiller régional FTQ pour la région de Québec et Chaudière-Appalaches, Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ, Louise Mercier, vice-présidente de la FTQ.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MARS, AVRIL ET MAI 2013

- ▼ **SCFP** : Association aquatique de Dollard-des-Ormeaux – Tous les établissements, Graduate Students Association of University of Concordia – Tous les établissements, Municipalité de La Macaza – Tous les établissements sur son territoire ;
- ▼ **MÉTALLOS** : Sécurité des Deux Rives – Ville Saint-Laurent, Centre de recyclage universel ltée – Val d'Or, Voodoo – Sherbrooke, Autobus Chambly (1980) inc. – Chambly, Canadian Royalties inc. – Projet Nunavik Nickel, Nordia inc. – Sherbrooke, Sécurité de Francheville inc. – La Tuque ;
- ▼ **TEAMSTERS** : Autobus Rive-Sud inc. – Sainte-Julie, Jean-Coutu Pharmacie affiliée – Gatineau, Auberge Royal Versailles – Montréal, Lumen, division de Sonepar Canada inc. – Pointe-Claire, Goyette Logistique inc. – Hébertville ;
- ▼ **TUAC** : Résidence L'Eau-Vive inc. – Saint-Hyacinthe, Supermarché Caroline Leduc et Père inc. – Laval, Transport Caron / 9078-0107 Québec inc. – Jonquière, Hôtel Manoir Roberval inc. – La Malbaie, Alimentation Coop IGA La Pocatière ;
- ▼ **SQEES-298** : Regroup'elles inc. – dans tous les établissements visés de l'employeur – Terrebonne, CHSLD Age3 inc. – Montréal, Laval, Groupe Champlain inc. – Chaudière-Appalaches ;
- ▼ **TCA** : Nova Bus, division de Prévost Car inc. – Saint-Eustache, Les Quatre Glaces (1994) inc. – Brossard, Complexe de l'auto Park Avenue inc. – Sainte-Julie, Autobus La Québécoise inc. – Saint-Jean-Christophe ;
- ▼ **SCEP** : Vinci Park – Québec ;
- ▼ **UES-800** : United services de nettoyage ltée – Saint-Laurent, P.R. Maintenance – Longueuil, Groupe Poly M2 – Sherbrooke – Lennnoxville – Stanstead – Asbestos, Groupe Poly M2 – Québec ;
- ▼ **AFPC** : Université du Québec à Rimouski (UQAR) – Tous, École nationale d'administration publique (ENAP) – Québec ;
- ▼ **IATSE** : Société de la Place des Arts de Montréal – Montréal ;
- ▼ **SPQ** : Ville de Windsor – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Municipalité Les Cèdres – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, La Municipalité du Lac-Beauport – Tous ses établissements, La Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré – Tous ;
- ▼ **AIMTA** : International Rive Nord inc. – Laval.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires